

La réforme de l'enseignement secondaire en France : (Lettre de Paris)

Autor(en): **Rehour, Pauline**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **10 (1922)**

Heft 137

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rhondda vient de la déclarer recevable. Nous allons donc voir une paire à la Chambre des Lords. Et quand on songe à la force de tradition que représente cette dernière Assemblée — n'est-on pas confondu de la trouver plus accessible aux notions nouvelles que nos soi-disant démocratiques Grands Conseils?...

On travaille d'ailleurs ferme en Angleterre pour les prochaines élections. Elections générales d'abord que tout le pays attend plus ou moins, et pour lesquelles des candidatures féminines intéressantes sont déjà posées; élections municipales ensuite, dont la date est beaucoup plus rapprochée. Le journal *The Woman's Leader* publie à ce sujet un document très intéressant: la liste des questions qui ont été envoyées par l'Union nationale des Sociétés pour l'Égalité des Droits de Citoyens (ancienne Association suffragiste) aux candidats et aux candidates au Conseil de Comté de Londres, dont on connaît l'importance. Ce questionnaire porte sur le libre accès des femmes à tous les postes dépendant du Conseil, le droit pour les femmes mariées de conserver ces postes, l'égalité de salaires et d'avancement, les allocations égales pour les deux sexes, le refus de renvoyer des femmes pour faire place à des soldats démobilisés, la préparation professionnelle égale pour les jeunes gens des deux sexes, la nomination de femmes dans les Commissions dépendant du Conseil, les pensions aux mères et la représentation proportionnelle. La majorité des candidates a donné des réponses affirmatives, les réserves faites portant surtout sur l'établissement de pensions aux mères, sur la représentation proportionnelle et sur le travail de la femme mariée. Il n'y a donc pas que chez nous que l'on discute ce principe!

Et en terminant, relevons qu'aux États-Unis le suffrage est maintenant définitivement et perpétuellement installé. Nous n'en doutons nullement d'ailleurs. Mais il n'est jamais mauvais d'avoir pour soi l'appui de la plus haute autorité juridique du pays, en l'espèce la Cour suprême, qui vient de déclarer que le suffrage féminin voté par le Congrès, ratifié par les États individuellement, est tout à fait dans les règles constitutionnelles. Ceux qui éprouvaient des scrupules peuvent donc dormir tranquilles. Et ceux — ou celles — qui affirmaient en noir sur blanc, l'automne dernier à Genève, que l'on avait « violé » la Constitution américaine pour y introduire le suffrage — que vont-ils bien inventer de dire maintenant?...

E. Gd.

La réforme de l'enseignement secondaire en France (Lettre de Paris)

La réforme de l'enseignement secondaire masculin est à l'ordre du jour, et l'antique querelle des *anciens* et des *modernes*, des amis et des ennemis du latin s'est réveillée. Journaux et revues nous ont présenté alternativement l'accusation et la défense, le Conseil supérieur de l'instruction publique a délibéré et le Parlement devra se prononcer. C'est qu'il ne s'agit point d'une dispute de grammairiens ou de pédagogues, mais bien d'un problème social de haute importance.

* * *

Les critiques que l'on fait à l'enseignement secondaire sont graves: programmes à la fois trop chargés et incomplets; surmenage, spécialisations hâtive des élèves; résultats faibles; voilà de quoi justifier la campagne, contre l'organisation actuelle. Mais à l'abri des discussions apparemment académiques, la lutte s'est engagée entre ceux qui veulent ouvrir largement l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur en laissant subsister un

baccalauréat sans latin, et ceux qui veulent réserver les Facultés aux seuls élèves des lycées où obligatoirement tous étudieraient la langue de Cicéron.

Or la question ainsi posée ne concerne plus seulement l'enseignement secondaire masculin. Elle touche l'enseignement secondaire féminin et ne peut être indifférente à l'enseignement primaire supérieur.

* * *

Les programmes des lycées féminins conduisent à un *diplôme de fin d'études* à qui on a enlevé toute valeur pratique. Aussi la plupart des élèves cherchent à acquérir un autre titre. Longtemps elles n'ont pensé qu'au brevet supérieur — diplôme primaire — et les lycées et collèges ont dû y préparer. Depuis une dizaine d'années, les jeunes filles veulent suivre les cours des Facultés et les lycées ont des classes B. C. D. dont les élèves passent les divers baccalauréats. Mais ces classes sont organisées par surcroît; elles se superposent aux cours réguliers et compliquent à l'extrême l'organisation des lycées. Elles n'ont du reste une clientèle suffisante que dans les grandes villes.

Aussi, depuis longtemps déjà, les féministes demandent que les jeunes filles et les jeunes gens suivent les mêmes programmes et passent les mêmes examens. Le Conseil supérieur a donné à cette revendication l'appui de son autorité en émettant le vœu qu'il y ait identité de programmes et de sanctions dans les lycées de garçons et les lycées de filles.

Nous pouvons donc espérer que la réforme projetée réalisera, dans l'enseignement secondaire, l'égalité entre nos filles et nos fils. Le vieil argument de l'infériorité intellectuelle des femmes tombera de lui-même quand les hommes et les femmes auront, en France, une formation spirituelle, semblable de l'école primaire à la Faculté.

* * *

Cette égalité acquise, le caractère de la réforme ne peut encore nous laisser indifférentes. Si elle ne modifie que des programmes, elle restera incomplète; si elle réforme à demi les portes des Universités, elle sera regrettable.

Presque tous les étudiants doivent justifier du titre de bachelier, mais tous n'ont point passé par le lycée. Il en est qui, victimes du hasard ou du manque de ressources des parents, ont dû préférer l'école primaire supérieure gratuite au lycée payant. Ils arrivent à l'enseignement des Facultés par un chemin plus long et plus pénible, mais ils y arrivent parce qu'ils peuvent sans trop de mal compléter leurs études primaires et passer le baccalauréat sciences-langues, qui ne comporte point de latin. C'est ce chemin que, tous les ans, je vois prendre aux jeunes filles qui comptent parmi les meilleures élèves d'école primaire supérieure, et que tentent soit les études de droit et les carrières administratives, soit les travaux scientifiques des laboratoires. Il importe que la voie reste ouverte et que l'égalité subsiste entre les baccalauréats avec ou sans latin.

Mais pour que la réforme projetée vienne efficacement au secours de toutes les bonnes volontés, et permette de recruter pour la culture supérieure de l'esprit les meilleures intelligences, nous souhaitons que le lycée devienne gratuit — non plus exceptionnellement par des bourses d'études, même libéralement distribuées, mais complètement gratuit, ouvert au concours à tous et à toutes. Ce sera le premier pas vers une organisation rationnelle de l'enseignement de l'adolescence.

Pauline REBOUR.